

Sujet : [INTERNET] DUP source de la Férrière (à l'intention du commissaire enquêteur)

De : jean gardair <gardair@live.fr>

Date : 22/02/2023 12:15

Pour : "pref-captage-bugarach@aude.gouv.fr" <pref-captage-bugarach@aude.gouv.fr>

Copie à : "commune-de-bugarach@orange.fr" <commune-de-bugarach@orange.fr>

Jean Gardair
Représentant le GFA Casse-Rats
Les Tipliés
11500 St Just et le Bézu
Le Bézu le 21/02/23

Monsieur,

Tout d'abord je suis assez surpris de ne jamais avoir été informé jusqu'à ces derniers jours, du projet de DUP du captage de la Férrière. Des traçages à la fluorescéine ont été réalisés chez moi dès le 18/09/2013 dans la rivière du Casse-Rats sans que personne n'ait la courtoisie de m'en prévenir et mon exploitation est concernée par les périmètres de protection rapprochés et éloignés.

Quatre de mes parcelles font partie du périmètre de protection rapprochée n°2 (parcelles 7,8,9 et 14). Je ne comprends pas la décision d'inclure dans le PPR, un lieu que tous les sangliers de la création utilisent comme toilettes depuis la nuit des temps. Le cahier des charges n'y changera rien et n'empêchera pas la rivière d'être souillée.

Ensuite, je constate que 90 % de mon exploitation (élevage bovin en bio) est incluse dans le périmètre de protection éloigné (soit environ 200 ha !). Les experts, au nom du principe de précaution, ouvrent un gigantesque parapluie au dessus de leurs têtes (on peut aussi prendre la totalité du département pour plus de sécurité). On note d'ailleurs dans le vocabulaire utilisé une absence totale de certitudes : « bassin d'alimentation *supposé* », « secteurs sensibles *présumés* »...

En conclusion, je comprends la nécessité de sécuriser les captages d'eau par les temps qui courent mais il convient aussi de ne pas accabler les derniers paysans qui essaient de faire vivre ce pays, avec une accumulation de règles, de contraintes et de normes. Ils en ont assez comme ça. Vous comprendrez donc que je m'oppose fermement à ce projet en tout cas dans sa forme actuelle.

Jean Gardair

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows